

RAPPEL DE LA 1ÈRE PHASE DE DECEMBRE 2016 A FEVRIER 2017

DECISIONS PRISES A LA REUNION DU 10 NOVEMBRE 2016

1. LA FORMATION

- Des directeurs
- Des équipes d'école, par le biais des animations pédagogiques, sur l'évaluation des acquis des élèves.

2. L'ÉVALUATION DES ACQUIS DES ÉLÈVES

- Fixer par trimestre **la périodicité du LSU** : renseigner au moins deux fois dans l'année un bilan périodique suivant une périodicité choisie en conseil des maîtres (la même périodicité pour toutes les classes d'une même école) :
 - période 1 : à la fin du 1er semestre.
 - période 2 : à la fin de l'année scolaire.
- Renseigner **les bilans de fin de cycle 2** pour les élèves des classes de CE2 qui comprennent :
 - Une évaluation du niveau de maîtrise des 8 composantes du socle commun :
 - a) Les 4 objectifs de connaissances et de compétences du premier domaine ;
 - b) Les 4 autres domaines.
- Rédiger une appréciation sur les acquis scolaires du cycle, et des conseils pour le cycle suivant.
- Respecter les appréciations (fin des notes) : **maîtrise insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne**

3. LA TRANSMISSION AUX FAMILLES

- Imprimer le livret à destination des familles selon les éléments du programme travaillés pour février 2017.

¹ TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- ✓ Décret n°2015-1929 du 31 12 2015, l'évaluation des acquis scolaires des élèves et livret scolaire à l'école.
- ✓ [Circulaire de rentrée](#) Partie 1 : "Une École qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages".

POURSUITE DE LA 2EME PHASE DE MAI A JUILLET 2017

1. **CONSTAT** du taux d'utilisation académique du LSU au 27 avril 2017
 - École publique : 45,2%
 - École privée : 1,3%
2. **OBJECTIF**
 - Viser 100% du taux d'utilisation académique.
3. **DEMARCHE**
 - Sous l'impulsion des IEN CCPD, selon des modalités de leur choix (stages, réunions, animations pédagogiques) :
 - Mobiliser les équipes de circonscriptions, et les conseillers pédagogiques TICE auprès des équipes d'écoles.
4. **EVALUATION DES ACQUIS DES ELEVES AVANT LA FIN D'ANNEE SCOLAIRE**
 - Renseigner les bilans périodiques.
 - Renseigner le bilan de fin de cycle 2, CE2.
 - S'assurer de la transmission des appréciations des élèves dans le cadre des liaisons intra et inter cycles, tout particulièrement pour le nouveau cycle 3, CM1-CM2-6^{ème}.
5. **TRANSMISSION AUX FAMILLES**
 - Recevoir les familles pour communiquer les résultats.
6. **CONTACT AVEC LES MUNICIPALITES**
 - Informer les élus et les services de la scolarité de la mise en œuvre du LSU.

¹ TEXTES DE REFERENCE :

- ✓ Décret n°2015-1929 du 31 12 2015, l'évaluation des acquis scolaires des élèves et livret scolaire à l'école.
- ✓ [Circulaire de rentrée](#) Partie 1 : "Une École qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages ".

NOTE POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION

DES ACQUIS DES ELÈVES

Application "Livret Scolaire Unique du CP à la troisième"

¹ TEXTES DE REFERENCE :

- ✓ Décret n°2015-1929 du 31 12 2015, l'évaluation des acquis scolaires des élèves et livret scolaire à l'école.
- ✓ [Circulaire de rentrée](#) Partie 1 : "Une École qui se transforme au service de la qualité et de l'efficacité des apprentissages ".